

Cote du document: EB 2017/LOT/P.20  
Date: 17 novembre 2017  
Distribution: Publique  
Original: Anglais

F



Investir dans les populations rurales

## Mémoire du Président

Proposition de financement additionnel en faveur du Royaume du Cambodge pour le Projet de réduction de la pauvreté et de développement des petites exploitations à Tonlé Sap

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Benoit Thierry  
Chargé de programme de pays  
Division Asie et Pacifique  
téléphone: +39 06 5459 2234  
courriel: b.theirry@ifad.org

Transmission des documents:

William Skinner  
Chef de l'Unité  
des organes directeurs  
téléphone: +39 06 5459 2974  
courriel: gb@ifad.org

---

Pour: Approbation

## Recommandation pour approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de prêt additionnel au Royaume du Cambodge pour le Projet de réduction de la pauvreté et de développement des petites exploitations à Tonlé Sap, telle qu'elle figure au paragraphe 25.

## Proposition de financement additionnel au Royaume du Cambodge pour le Projet de réduction de la pauvreté et de développement des petites exploitations à Tonlé Sap

### I. Contexte

1. Le présent mémorandum a pour objet de solliciter l'approbation d'un financement additionnel, sous la forme d'un prêt de 10 millions d'USD octroyé à des conditions particulièrement favorables, pour le Projet de réduction de la pauvreté et de développement des petites exploitations à Tonlé Sap.
2. Ce projet, cofinancé par la Banque asiatique de développement (BAsD), a été approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2009, avec l'octroi d'un prêt de 4 250 000 DTS assorti d'un don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette de 4 250 000 DTS, qui est entré en vigueur le 15 février 2010; la date d'achèvement était initialement fixée au 28 février 2018, et la date de clôture du financement au 31 août 2018. Les deux instruments de financement sont presque intégralement décaissés (le taux de décaissement est de 99,95%).
3. Ce projet a pour finalité d'améliorer les moyens d'existence des ménages démunis dans cinq provinces cibles du bassin du Tonlé Sap d'ici 2023. L'objectif consiste à accroître la productivité agricole et à améliorer l'accès aux marchés des petits paysans vulnérables. Les améliorations attendues sont notamment: des services d'appui agricole et de finance rurale plus efficaces et plus accessibles, une diversification des activités économiques des ménages, la création de sources de revenus agricoles et non agricoles et un renforcement des infrastructures rurales.
4. La supervision du programme est assurée par la BAsD, mais le FIDA y participe depuis 2015, ce qui a permis d'améliorer nettement la performance du projet. Les succès du projet et la nécessité de poursuivre le soutien apporté aux populations pauvres vulnérables ont conduit le gouvernement et les bénéficiaires à exprimer une forte demande pour que les activités soient reproduites à plus grande échelle et que des réponses soient apportées aux problèmes de débouchés, comme il a été noté en mai 2016 au cours de la mission d'élaboration du programme de pays de la BAsD, un constat que les missions de suivi menées conjointement par le FIDA et la BAsD ont permis de corroborer. Par la suite, le gouvernement a sollicité de la BAsD et du FIDA un financement additionnel de 66 millions d'USD afin d'intensifier les activités dans les provinces déjà concernées par le projet et de les étendre à deux autres provinces. Compte tenu de cette demande, le 30 août 2017, le Conseil d'administration de la BAsD a approuvé l'octroi d'un financement additionnel de 50 millions d'USD, l'objectif étant de répondre à la demande persistante d'infrastructures de production agricole afin de lutter contre la pauvreté dans le bassin du Tonlé Sap.
5. Le financement additionnel qu'il est proposé d'octroyer dans le cadre d'un accord de cofinancement avec la BAsD est approprié, car il permettra de continuer à obtenir des gains d'efficacité et sera fortement inspiré de la conception et des modalités d'exécution initiales du projet.

## II. Justification et raison d'être

6. Les freins au développement du secteur agricole cambodgien sont notamment la faible productivité agricole, le développement insuffisant des filières, la dégradation du capital naturel et une grande vulnérabilité face aux menaces climatiques. Pour les populations pauvres en particulier, le manque d'efficacité dans l'utilisation des ressources, la médiocrité des infrastructures de production et l'accès limité aux services financiers en milieu rural constituent des obstacles majeurs. L'appui apporté depuis 1998 par le FIDA et la BASD dans le domaine des infrastructures rurales, de la productivité agricole et de la gestion des ressources naturelles a permis de faire reculer le taux de pauvreté, qui est passé de 53% en 2007 à 20% en 2012. Toutefois, le nombre de personnes vulnérables demeure élevé: avec une baisse du revenu moyen de seulement 0,30 USD par jour, le taux de pauvreté du Cambodge remonterait à 40%.
7. Les catastrophes, notamment les phénomènes climatiques extrêmes comme les inondations et les sécheresses, ont entraîné des répercussions préjudiciables sur le secteur agricole, entre autres. Le Cambodge est systématiquement classé parmi les dix pays au monde les plus exposés aux phénomènes climatiques extrêmes. Avec les changements climatiques, il est à craindre que ces répercussions s'aggravent avec le temps, au détriment de la compétitivité du secteur agricole et avec des conséquences encore plus néfastes pour les populations pauvres. Compte tenu de ce constat, il est indispensable de continuer de s'appuyer sur les succès obtenus dans le cadre du projet en accordant un financement additionnel afin de renforcer la résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes.
8. Le financement additionnel proposé permettra de contribuer: i) à la troisième phase de la Stratégie rectangulaire en faveur de la croissance, l'emploi, l'équité et l'efficacité arrêtée par le Gouvernement, particulièrement en ce qui concerne le renforcement du secteur agricole grâce à la diversification, l'augmentation de la valeur des productions et de la productivité et le développement des infrastructures; et ii) au Plan stratégique de développement du secteur agricole pour 2014-2018.
9. Le projet initial satisfait à l'ensemble des conditions à remplir pour bénéficier d'un financement additionnel, puisqu'il affiche: i) un taux global d'exécution du projet de 96% et un cumul de décaissements de 43,63 millions d'USD (95,5%); ii) des indicateurs montrant que, dans l'ensemble, les effets attendus ont été obtenus; iii) un taux de rentabilité économique interne supérieur à 26% et un ratio coûts/avantages de 1,3/1; iv) le respect de l'ensemble des obligations d'informations sur les mesures de protection de l'environnement pour tous les sous-projets; v) l'examen régulier de l'évaluation des risques et de la mise en œuvre du plan de gestion des risques; et vi) aucune incidence des risques climatiques sur la performance globale du projet.
10. Le financement additionnel est approprié car il bénéficiera de la conception et les modalités d'exécution du projet initial. De même, le caractère sectoriel sera conservé car il s'est avéré efficace et efficace dans le cadre du projet initial. Le financement additionnel permettra d'assurer la coordination avec des projets analogues financés par la BASD et par d'autres partenaires de développement, en particulier le Community-Based Disaster Risk Reduction Fund (fonds pour la réduction des risques de catastrophe à l'échelon local), qui vise à intégrer la gestion des risques de catastrophe dans la planification locale, et le Investment Assessment and Application of High-Level Technology for Food Security in Asia and the Pacific Project (Projet pour l'évaluation des investissements et l'application de technologies de pointe en faveur de la sécurité alimentaire dans la région Asie et Pacifique), qui est axé sur les variétés de riz résilientes face aux aléas climatiques. La coordination sera également assurée avec le Climate-Resilient Rice Commercialization Sector Development Programme (Programme de développement

d'un secteur du commerce du riz résilient face aux aléas climatiques): il est prévu d'aménager des canaux secondaires et tertiaires reliés aux canaux construits dans le cadre du projet en question. Enfin, le FIDA adoptera les dispositions élaborées dans le cadre du Rural Roads Improvement Project (Projet d'amélioration des routes rurales) pour concevoir des routes résilientes face aux aléas climatiques. Ce financement additionnel permettra d'exploiter la dynamique du succès et d'optimiser l'utilisation des ressources du projet actuel.

### III. Description du financement additionnel proposé

11. Ce financement additionnel servira à intensifier les activités du projet dans les cinq provinces initialement visées et à les étendre à deux autres provinces. Le champ d'activité du projet d'origine sera également modifié, l'accent étant mis sur le renforcement de la résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes. Le projet se traduira par un impact collectif puisqu'il permettra d'améliorer les moyens d'existence et la résilience face aux aléas climatiques des communautés visées dans sept provinces du bassin du Tonlé Sap. Il permettra à 650 ménages appartenant à 271 communautés situées dans ces sept provinces de bénéficier d'un accroissement de la productivité agricole, d'un renforcement de la résilience face aux aléas climatiques et aux catastrophes, et d'une amélioration de l'accès aux marchés. Ce financement additionnel sera utilisé pour poursuivre l'appui apporté aux trois composantes du projet.
12. Composante 1: Amélioration des infrastructures de production rurale et des moyens d'existence grâce au renforcement des capacités en matière de gestion des risques de catastrophe. Le financement additionnel sera consacré à l'aménagement de routes et de périmètres d'irrigation résilients face aux aléas climatiques et aux catastrophes. Il permettra de remettre en état 450 kilomètres de routes supplémentaires et de moderniser les infrastructures d'irrigation desservant 6 000 hectares de terres de plus afin d'être en mesure de produire au moins deux récoltes par an. De surcroît, les sous-projets concernant les infrastructures seront inscrits à l'inventaire du patrimoine national pour en assurer la prise en charge une fois la période de prolongation de l'exécution achevée. Les 1 241 groupes d'amélioration des moyens d'existence déjà constitués seront renforcés, et 759 groupes supplémentaires seront créés. En outre, une association fédérant ces groupes sera constituée, avec la participation financière de leurs membres, afin d'améliorer la longévité de ces groupes. Pour renforcer la gestion des risques de catastrophe dans les communautés visées, une formation à la détection des risques de catastrophe et à la planification et la mise en place de mesures de réduction de ces risques sera assurée, et des mesures de ce type seront intégrées aux sous-projets portant sur les infrastructures.
13. Composante 2: Mise en place d'un environnement favorable à l'augmentation de la productivité agricole, à la diversification, et au renforcement de la résilience face aux aléas climatiques. Pour augmenter la productivité et renforcer la résilience face aux aléas climatiques, 200 groupes axés sur la vente de riz paddy, sur l'amélioration des moyens d'existence ou sur l'amélioration des marchés bénéficieront d'une formation aux pratiques agricoles intelligentes face au climat. La production de quatre variétés de semences de riz résilientes face au climat sera encouragée, s'il se confirme qu'il existe une demande du marché. Au-delà de la production, afin d'assurer la diversification des produits agricoles, le financement additionnel permettra également d'augmenter la valeur du riz et d'autres produits comme les légumes, le poisson et le poulet grâce aux activités suivantes: i) mise en place de structures par filières multipartites regroupant producteurs, transformateurs et acheteurs; ii) création de 364 groupes d'amélioration des marchés; iii) renforcement de 103 petites entreprises agro-industrielles existantes; et iv) création d'au moins 97 nouvelles entreprises agro-industrielles.

14. Composante 3: Renforcement de la gestion du projet. Les organismes déjà chargés de l'exécution du projet continueront d'en assurer la gestion. Le personnel du projet à l'échelon du pays, des provinces, des districts et des communautés continuera de bénéficier d'un appui à la gestion du projet. Des prestataires spécialisés commenceront ou continueront à assurer des services de conseil et d'appui en fonction des besoins.

#### IV. Coût, financement et avantages du projet

15. La BASD accordera un don de 4,28 millions d'USD par l'intermédiaire du fonds pour la réduction des risques de catastrophe et un prêt à des conditions favorables de 45,73 millions d'USD financé sur ses ressources ordinaires en capital. Le FIDA accordera un prêt à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 10 millions d'USD, qui sera administré par la BASD. Le gouvernement apportera un montant équivalant à 6 millions d'USD pour prendre en charge les salaires des employés à temps plein, les bureaux, les coûts d'achat des terrains et de réinstallation, les droits et taxes sur les éléments payés par le gouvernement et les droits et taxes sur les équipements, biens et services achetés dans le cadre du projet, sous forme d'exonérations.
16. La BASD prendra en charge l'ensemble de la structure de gestion du projet, y compris les réunions de coordination, la gestion financière, le suivi-évaluation, le système d'information de gestion et les charges récurrentes correspondantes. Le gouvernement apportera 10% du montant des dépenses supportées par le FIDA pour prendre en charge les taxes afférentes.

Tableau 1  
**Coût du projet par composante et par source de financement**  
(en millions d'USD)

| Composante  | Prêt du FIDA |           | Prêt de la BAsD |           | Fonds pour la réduction des risques de catastrophe de la BAsD |          | Emprunteur/contrepartie |          | Total<br>Montant |
|---|--------------|-----------|-----------------|-----------|---|----------|-------------------------|----------|------------------|
|   | Montant      | %         | Montant         | %         | Montant   | %        | Montant                 | %        |                  |
| 1. Amélioration des infrastructures de production rurale et des moyens d'existence grâce au renforcement des capacités en matière de gestion des risques de catastrophe         | 6,02         | 12        | 33,68           | 69        | 4,28  | 9        | 4,66                    | 10       | 48,63            |
| 2. Mise en place d'un environnement favorable à l'augmentation de la productivité agricole, à la diversification et au renforcement de la résilience face aux aléas climatiques | 2,99         | 46        | 2,82            | 43        | -   | -        | 0,68                    | 10       | 6,50             |
| 3. Renforcement de la gestion du projet   | -            | -         | 3,94            | 100       | -   | -        | -                       | -        | 3,94             |
| 4. Provision pour imprévus  | 0,99         | 17        | 4,37            | 74        | -   | -        | 0,52                    | 9        | 5,88             |
| 5. Charges financières durant l'exécution   | -            | -         | 0,91            | 87        | -   | -        | 0,14                    | 13       | 1,05             |
| <b>Total</b>  | <b>10,00</b> | <b>15</b> | <b>45,73</b>    | <b>69</b> | <b>4,28</b>   | <b>6</b> | <b>6,00</b>             | <b>9</b> | <b>66,00</b>     |

Tableau 2  
**Coût du projet par catégorie de dépenses et par source de financement**  
(en millions d'USD)

| Catégorie de dépenses                       | Prêt du FIDA |           | Prêt de la BAsD |           | Fonds pour la réduction des risques de catastrophe de la BAsD |          | Emprunteur/contrepartie |          | Total<br>Montant |
|---|--------------|-----------|-----------------|-----------|---|----------|-------------------------|----------|------------------|
|   | Montant      | %         | Montant         | %         | Montant   | %        | Montant                 | %        |                  |
| 1. Travaux de génie civil                   | 6,69         | 17        | 30,24           | 77        | -   | -        | 2,28                    | 6        | 39,22            |
| 2. Renforcement des moyens d'existence      | -            | -         | 2,12            | 33        | 4,28  | 67       | -                       | -        | 6,39             |
| 3. Biens et services                        | 3,31         | 43        | 2,66            | 34        | -   | -        | 1,80                    | 23       | 7,77             |
| 4. Développement des capacités et formation | -            | -         | 2,11            | 100       | -   | -        | -                       | -        | 2,11             |
| 5. Consultants                              | -            | -         | 5,45            | 100       | -   | -        | -                       | -        | 5,45             |
| 6. Charges récurrentes                      | -            | -         | 2,24            | 56        | -   | -        | 1,78                    | 44       | 4,02             |
| 7. Charges financières durant l'exécution   | -            | -         | 0,91            | 87        | -   | -        | 0,14                    | 13       | 1,05             |
| <b>Total</b>                                | <b>10,00</b> | <b>15</b> | <b>45,73</b>    | <b>69</b> | <b>4,28</b>   | <b>6</b> | <b>6,00</b>             | <b>9</b> | <b>66,00</b>     |

## V. Gestion financière

17. Gestion financière. Le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche et le Secrétariat du Comité national pour le développement démocratique infranational assurent l'exécution du projet. Chacune de ces deux entités a mis en place une unité de gestion du projet responsable des questions d'administration. Outre les aspects techniques et l'exécution, chaque unité est chargée d'assurer les tâches de gestion des ressources humaines, de passation des marchés, d'administration et de gestion financière. Durant la première phase d'exécution du projet, le risque fiduciaire était jugé moyen. La BAsD continuera d'administrer le projet en qualité d'institution coopérante. La gestion financière sera assurée selon les modalités arrêtées par la BAsD pour la première phase du projet, qui ont été jugées satisfaisantes. Ces modalités sont décrites en détail dans le manuel d'administration du projet.

18. Flux de fonds. Le Ministère de l'économie et des finances ouvrira auprès de la Banque centrale du Cambodge trois comptes désignés libellés en dollars des États-Unis, sur lesquels seront versées les avances de la BASD et du FIDA. Cinq comptes d'avances ouverts auprès de banques commerciales seront gérés par les organismes d'exécution selon les modalités suivantes:
- i) Le Ministère de l'agriculture, des forêts et de la pêche administrera deux comptes d'avances pour prendre en charge les coûts opérationnels du projet qui lui incombent. L'un des comptes utilisera le produit du prêt de la BASD, et l'autre le produit du prêt du FIDA.
  - ii) le Secrétariat du Comité national pour le développement démocratique infranational administrera trois comptes d'avances pour prendre en charge les coûts opérationnels du projet qui lui incombent. Le premier de ces comptes utilisera le produit du prêt de la BASD, le second le produit du don de la BASD et le troisième le produit du prêt du FIDA.
19. Audit. L'équipe de projet veillera à ce que des audits internes soient effectués chaque année par les services d'audit interne des organismes chargés de l'exécution ou par les vérificateurs externes qu'elle aura désignés. Des rapports d'audit interne seront soumis au FIDA et à la BASD tous les ans.
20. Le Ministère de l'économie et des finances chargera un commissaire aux comptes indépendant ayant l'agrément de la BASD et du FIDA de procéder à l'audit du projet conformément aux Normes internationales d'audit et à la réglementation cambodgienne en la matière. Les organismes chargés de l'exécution présenteront à la BASD et au FIDA les états financiers vérifiés du projet, accompagnés de l'opinion du commissaire aux comptes, dans un délai de six mois à compter de la clôture de l'exercice budgétaire. Le rapport d'audit portant sur les états financiers du projet comprendra une lettre de recommandations et les opinions du commissaire aux comptes. En application des procédures de diffusion de la BASD et de la Politique du FIDA en matière de diffusion des documents, le rapport d'audit sera publié, mais pas la lettre de recommandations.

## VI. Amendement proposé à l'accord de financement du projet

21. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement du projet sera amendé afin d'y inclure les dispositions relatives au financement additionnel. Ce financement additionnel sera mis à disposition dès la signature de l'amendement afférent par le FIDA et le Gouvernement cambodgien. Ce financement additionnel n'entraînera aucune modification des objectifs et du groupe cible du projet autre que l'augmentation du nombre de bénéficiaires et des activités, à l'appui des liens avec les marchés et de la gestion des risques de catastrophe. Les principaux changements par rapport à l'accord de financement initial portent sur: i) l'octroi d'un financement additionnel; ii) les modifications apportées à l'annexe 2, qui intègre le financement additionnel; et iii) la prorogation de cinq ans des dates d'achèvement du projet et de clôture du financement.

## VII. Instruments et pouvoirs juridiques

22. Un accord de financement modifié entre le Gouvernement royal cambodgien et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement additionnel proposé sera consenti à l'emprunteur.
23. Le Gouvernement royal cambodgien est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.
24. Je certifie que le financement proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères applicables aux financements du FIDA.

## VIII. Recommandation

25. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement additionnel proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Gouvernement royal cambodgien un prêt additionnel à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à dix millions de dollars des États-Unis (10 000 000 USD), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président  
Gilbert F. Hougbo